

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS

BEAUX-ARTS

Monuments historiques

Gard

Tour Carbonnière
près Aigues-Mortes.

Classement
pour régularisation

--o--

ARRÊTÉ

*Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts*

Vu la loi du 30 Mars 1887 et le décret du 3 Janvier 1889 sur la conservation des Monuments historiques;

Vu les pièces constatant que la tour Carbonnière, propriété de l'Etat, sise sur le territoire de la Ville d'Aigues-Mortes (Gard) est inscrite depuis 1889 sur la liste des édifices classés, comme une dépendance des fortifications de cette Ville;

Considérant que la tour Carbonnière, qui doit être prochainement affectée au Service des Beaux-Arts suivant entente intervenue avec les Ministres de la Guerre et des Finances, est, en réalité complètement séparée des dites fortifications et qu'il convient dès lors de l'en distinguer, afin de faciliter les opérations de remise;

A R R Ê T É :

La tour Carbonnière, comprise en 1889 dans le classement des anciennes fortifications d'Aigues-Mortes, est classée à nouveau parmi les Monuments historiques, à titre d'immeuble distinct.

Paris, le 1^{er} Décembre 1903

Signé: J. CHAUMIE.

Département :
GARD

Commune :
SAINT-LAURENT-D AIGOUZE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des Impôts foncier suivant :
NIMES 1
67 Rue Salomon Reinach 30032
30032 NIMES Cedex 1
tél. 04.66.87.60.82 - fax 04.66.87.87.11
cdif.nimes1@dgfip.finances.gouv.fr

Section : C
Feuille : 000 C 03

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 01/07/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

